



Un guide sectoriel pour la réalisation du bilan carbone pour le secteur de la location d'équipements de construction

Dans un contexte de renforcement des exigences en matière de transparence environnementale, le reporting carbone devient un sujet clé pour les loueurs d'équipements.

C'est pourquoi la Fédération DLR salue la publication du guide de l'association européenne de la location (*European Rental Association* - ERA) relatif à la réalisation du bilan carbone des entreprises de location de matériels. Ce document de référence offre une méthodologie claire et opérationnelle pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Un outil essentiel pour le secteur de la location

Le rapport examine les émissions directes les émissions indirectes liées à l'énergie achetée et d'autres catégories d'émissions, en mettant l'accent sur les sources les plus significatives du secteur. Il propose des formules de calcul adaptées et des lignes directrices pour une estimation précise, offrant ainsi une base cohérente pour le reporting environnemental en relation avec les matériels de construction.

Une traduction française officielle pour une diffusion large

En collaboration avec l'ERA, la Fédération DLR a contribué à la réalisation d'une traduction française officielle de ce guide.

L'objectif est de permettre ainsi aux entreprises françaises d'y avoir accès plus facilement et surtout rapidement, à l'heure où les attentes de leurs clients sur le sujet s'expriment clairement. Ce document est désormais [disponible ici](#).

Une base de données dédiée aux émissions carbone des équipements de location

En parallèle, l'ERA met à disposition un **référentiel des équipements de location**, une ressource essentielle pour affiner les calculs d'émissions de GES. Alimentée par les données de fabricants (OEM), d'entreprises de location et d'analyses de cycle de vie, cette base de données constitue un outil incontournable pour les entreprises souhaitant répondre aux demandes croissantes de leurs clients en matière de reporting carbone.

La base de données est [accessible ici](#).

Vers une adoption large des meilleures pratiques du secteur

Avec ce guide et cette base de données, les entreprises qui font de la location de matériel peuvent désormais structurer leur approche carbone de manière cohérente et alignée avec les standards internationaux.

DLR encourage l'ensemble des acteurs du secteur à adopter ces outils. Face à la nécessité croissante d'une mesure harmonisée de l'empreinte carbone des entreprises du secteur, la Fédération a œuvré pour l'adoption d'une position commune autour de cette méthodologie. Pour ce faire, DLR a réuni, le 3 février dernier, des représentants de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), du Syndicat des Entreprises Internationales des Matériels et Services de Travaux Publics (SEIMAT) ainsi que des sociétés représentant plus de **50% du marché de la location** (tant pour les entreprises du BTP que pour les loueurs).

Lors de cette réunion, les points suivants ont été validés à l'unanimité :

- **Validation du guide produit par l'ERA** comme référence pour le reporting carbone.
- **Adoption de ce reporting comme standard pour les entreprises de location adhérentes de DLR.**
- **Utilisation de ce guide par les entreprises de BTP** pour exiger son application par les loueurs concernés, qu'ils soient adhérents ou non de DLR.
- **Engagement de DLR à mettre à disposition des loueurs non adhérents** cette méthodologie afin d'assurer une uniformité sectorielle.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACiM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

